

Public

- Toute personne expérimentée dans la conduite des chariots de la catégorie 7

Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- Justification d'une formation à la conduite des chariots de la catégorie 7

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Modalités

- Présentiel,
- En langue française

Qualité des évaluateurs

- Testeurs experts métier

Documents remis

- Sans objet

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



R489 - Test CACES® Cariste Cat. 7

Cat. 7 : conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

Objectifs généraux

- ◆ Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de la catégorie 7

Les plus de la prestation



- ◆ Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- ◆ Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- ◆ Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique

Validation

- ◆ Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 7, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6873>
- ◆ Code RS : 6873
- ◆ Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 31/10/2024)
- ◆ Code Certif Info : 106707



Agrément

- ◆ GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la session de test CACES®	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'identité et du respect des prérequis ▪ Présentation du déroulement des épreuves théoriques et pratiques 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Vérifier par le passage d'un test d'évaluation théorique et pratique, l'aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention de la catégorie 7	7 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation théorique : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances générales - Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté - Tableau/abaque de charges - Exploitation des chariots à conducteur porté ▪ Évaluation pratique : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste et mise en service - Conduite - Manœuvres - Fin de poste – Maintenance 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Chariots et charges Hall de manutention

ATTESTATION DE FORMATION INTERNE A LA CONDUITE EN SECURITE

L'entreprise, représentée par :

(nom, prénom, fonction)




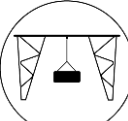
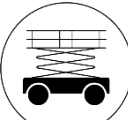
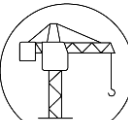


Atteste que :

(Nom, Prénom)

A bénéficié d'une formation spécifique et adaptée

lui permettant de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratiques nécessaires

à la conduite en sécurité des matériels de manutention et/ou engins ci-dessous :

	<input type="checkbox"/> Engins de chantier	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues mobiles	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Ponts roulants	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> PEMP	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grue à tour	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	Catégorie(s) :
	<input type="checkbox"/> Grues de chargement	

Fait à, le.....

(Cachet de l'entreprise et signature)

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

**Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.**

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes réglementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

*Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

- *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*
- *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*
- *au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :*
 - *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;*
 - *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;*
 - *présence d'une notice d'instructions.*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R489										
	Cat 1A	Cat 1B	Cat 2A	Cat 2B	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	
Salle	<ul style="list-style-type: none"> • Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains 									
Chariot	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/décharg de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié) 	X								
	<ul style="list-style-type: none"> • Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai • Hauteur de levée $\geq 3,10$ m 		X							
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot à plateau porteur • Capacité de charge ≥ 500 kg 			X						
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus). • Capacité de traction ≥ 3 t 				X					
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot élévateur frontal en porte-à-faux • Capacité nominale ≤ 6 t H de levée $\geq 3,50$ m 					X				
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot élévateur frontal en porte-à-faux • Capacité nominale > 6 t 						X			
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot élévateur à mât rétractable • Hauteur de levée ≥ 6 m 							X		
	<ul style="list-style-type: none"> • Chariot élévateur à poste de conduite élevable • Hauteur de plancher $\geq 2,80$ m 								X	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B ET • Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6 									X
ZONE d'évolution	• Surface	200 m ²				300 m ²	200 m ²			
	• Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé								
	<ul style="list-style-type: none"> • Pente ou dévers Pente : rampe/terrain naturel, Longueur $\geq 2x$ long. hors-tout du chariot. Pente 8% mini. Dévers : rampe/terrain naturel Largeur $\geq 2x$ larg. hors-tout du chariot. Pente 2% min 		X	X	X					
	• Quai	Quai + dispositif de nivelage								
CHARGES	• Manutention standard	2	3			3	3	3		2
		Masse $\geq 50\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,20$ m								
	• Masquant la visibilité	1	1			1	1	1		
		Masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,80$ m								
	• Dépassant la capacité	1	1	1	1	1	1	1		
		Charge fictive, masse réelle $\geq 25\%$ capacité								
	• Pour palettier		3			3		3		
		Masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur \geq haut. alvéole - 0,30 m								
	• Pour porteur			1						
		Masse $\geq 50\%$ capacité de charge								
• Pour remorque				1						
	MASSE $\geq 50\%$ capacité de traction									
• Préparation de commande								3+3		
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides									
Charges empilables (avec indication de la masse)		3			3	3	3			
	Masse $\geq 50\%$ capacité nominale									
Charges spécifiques (avec indication de la masse)					1	1				
Palettier (hauteur des lisses mini)		3 travées 3 niveaux 0-2,90m			3 travées 3 niveaux 0-3,30m		3 travées 4 niveaux 0-6m	3 travées 3 niveaux 0-3,30m		
Camion ou remorque		Chargement déchargement par l'arrière				Chargement déchargement depuis le sol			Porte engin adapté	